 **Marcq-en-Baroeul**

**Lundi 8 décembre 2014**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

# Les Plans de Déplacements Entreprises rendus obligatoires dans le Nord-Pas de Calais à partir de 2016 : Déclic Mobilités accompagne les entreprises concernées.

**Déclic Mobilités présente la semaine prochaine lors de JADDE son dispositif d’accompagnement pour aider les entreprises à mettre en place leurs PDE et ainsi répondre au Plan de Protection de l’Atmosphère du Nord-Pasde Calais.**

Le Plan de Protection de l’Atmosphère (PPA) a pour objet de définir les actions permettant de ramener les concentrations en polluants dans l’air ambiant sous des valeurs assurant le respect de la santé des populations (valeurs réglementaires définies dans le Code de l’Environnement). Approuvé le 27 mars 2014 pour le territoire du Nord - Pas de Calais, il rend obligatoire dès janvier 2016 la mise en place de plans de déplacements pour les entreprises de plus de 500 salariés (250 si elles sont situées en zone d’activités) sur le territoire.

Pour permettre aux PME et grands groupes régionaux de conduire au plus vite ces changements, **Déclic Mobilités** – action portée par l’association Réseau Alliances - propose un accompagnement collectif qui viendra compléter l’accompagnement personnalisé conduit par la CCI Grand Lille[[1]](#footnote-1). L’ensemble de ces solutions seront exposées lors des Journées Annuelles Développement Durable et Entreprises (JADDE), qui se tiendront les 11 et 12 décembre au Nouveau Siècle à Lille.

**Un plan pour agir rapidement sur la mauvaise qualité de l’air dans le Nord-Pas de Calais**

Le Nord – Pas de Calais connaît fréquemment des épisodes de forte concentration de particules fines dans l’air, dépassant les normes de qualité de l’air depuis de nombreuses. Ces épisodes de pollution exceptionnelle combinés à une pollution de fond, ont des impacts sanitaires importants : 8 % des décès chaque année sont dus en France aux particules dans l’air, près de 300 décès par an pourraient être évités si l’on réduisait d’un tiers les concentrations de particules fines à Lille.

En réponse à ces enjeux sanitaires, le Plan de Protection de l’Atmosphère prévoit un ensemble de mesures réglementaires, qui concernent tous les acteurs du territoire. L’une d’entre elles touche directement au management de la mobilité, rendant les Plans de Déplacements Entreprises (ou inter-entreprises) obligatoires dès le 1er janvier 2016, pour les entreprises de plus de 500 salariés (250 si elles sont situées en zone d’activités) mais également les administrations, collectivités territoriales, établissements scolaires de plus de 250 salariés ou élèves. Dans ce contexte, la communauté de pratiques **Déclic Mobilités** a plus que jamais sa raison d’être pour soutenir l’application de ces nouvelles réglementations dans les entreprises et accompagner le changement vers les nouvelles mobilités.

**INFORMATIONS PRATIQUES**

* **Vendredi 12 décembre de 13h30 à 14h45 dans le cadre de JADDE**

**Atelier d’échange: “La mobilité durable, un impératif pour les entreprises dès 2016 ! “**

Cet atelier permettra de présenter la **démarche et des outils déployés par la Déclic Mobilités et la CCI Grand Lille** (boîte à outils Mobiparcs, réflexion sur l’optimisation des déplacements des personnes et des biens). **Ce sera aussi l’occasion de s’inspirer des r**etours d’expériences d’entreprises actives dans le management de la mobilité : **Rabot Dutilleul Construction** ainsi que **AG2R LA MONDIALE**

**POUR EN SAVOIR PLUS**

**Déclic Mobilités**

Animée par Réseau Alliances – acteur de la Responsabilité Sociétale des Entreprises en région depuis 1993, Déclic Mobilités (www.declic-mobilites.org) est la communauté de pratiques de la mobilité durable en Nord-Pas de Calais. Déclic Mobilités vise à faciliter les démarches de management de la mobilité (Plans de déplacements entreprise, par exemple) et accompagner la conduite du changement vers les nouvelles mobilités dans les entreprises et organisations du Nord-Pas de Calais. Cette action se fait à l’aide de trois axes :

1. capitaliser & diffuser les retours d’expériences

2. mettre en réseau les entreprises et les parties prenantes de la mobilité

3. co-construire des outils au service du mobility manager

Elle agit par le biais :

* D’ateliers d’échanges de pratiques
* De groupes de travail
* Un site web collaboratif : **www.declic-mobilites.org**

**JADDE Lille – 11 et 12 décembre 2014 – Nouveau siècle à Lille**

Programme complet de l’événement et inscriptions : www.jadde-norddefrance.fr

**Qualité de l’air dans la région :** www.atmo-npdc.fr

Des recommandations détaillées -notamment sanitaires- adaptées au niveau de pollution local, sont diffusées en temps réel dans chaque zone par l’association agréée de surveillance de la qualité de l’air, au nom du Préfet.

1. L’outil Mobiparcs – http://declic-mobilites.org/mobiparcs/ [↑](#footnote-ref-1)